

Le 1^{er} juin 2020,

À une assemblée régulière du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle municipale le 1^{er} juin 2020 à 20 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Marlène Bourgault, Mme Francine Couette, MM. Luc Paris, Clermont Pelletier, Simon Pelletier et Sébastien Thibault tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2020-087

RÉSOLUTION SÉANCE HUIS CLOS

Le conseil de la municipalité de Saint-Pamphile siège en séance ordinaire ce lundi 1^{er} juin à la Salle municipale de l'Hôtel de Ville de Saint-Pamphile.

Sont présents à cette séance : Mario Leblanc, Francine Couette, Clermont Pelletier, Marlène Bourgault, Simon Pelletier, Sébastien Thibault et Luc Paris. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique ».

Rés. 2020-088

ACCEPTATION ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2020-089

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Clermont Pelletier avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mai 2020 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale présente à l'assemblée en cours.

Rés. 2020-089

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que M. Luc Paris soit nommé maire suppléant pour les quatre prochains mois.

Rés. 2020-090

FAITS SAILLANTS RAPPORT FINANCIER 2019

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu qu'il soit noté le dépôt des faits saillants du rapport financier 2019 par le maire. Ledit rapport sera disponible sur le site internet de la municipalité.

Rés. 2020-091

OUVERTURE DES BUREAUX

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que les bureaux de la municipalité restent fermés au public, mais que les gens peuvent appeler pour prendre rendez-vous avec les employés administratifs pour les raisons suivantes :

Urbanisme

- Prise de possession du permis de rénovation, construction, démolition
- Consultation pour des projets au niveau de l'urbanisme
- Rencontre du CCU
- Toutes rencontres jugées essentielles par le responsable de l'urbanisme et la directrice générale

Loisirs

- Rencontre avec des employés

- Rencontre avec des fournisseurs
- Toutes rencontres jugées essentielles par la coordonnatrice aux loisirs et la directrice générale

Administration

- Toutes rencontres jugées essentielles par l'adjointe administrative et la directrice générale

De plus, si la rencontre doit se faire dans un bureau et non dans un espace à aire ouverte, l'employé municipal et le visiteur devront porter un couvre-visage.

Rés. 2020-092

MATÉRIAUX AQUEDUC – PARCS INDUSTRIELS

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Luc Paris il est résolu que, pour toute entreprise s'établissant dans les parcs industriels des Pionniers et de la Relève, la municipalité de Saint-Pamphile pourra fournir les matériaux nécessaires pour l'installation des conduites aqueduc sur le terrain du contribuable en lui refacturant ledit matériel au coûtant, considérant ceci comme un avantage à l'implantation d'entreprises dans ses parcs industriels. La municipalité ne s'impliquera toutefois pas dans l'installation desdites conduites sur le terrain du contribuable.

Rés. 2020-093

PROGRAMME DE PRÉVENTION INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu d'accepter le programme de prévention incendie qui a pour but que les bâtiments habités ou habitables, classés risque faible, soient munis d'au minimum un détecteur de fumée par étage et d'un détecteur de monoxyde de carbone et que ces détecteurs soient fonctionnels, afin de l'inclure dans le nouveau schéma de couverture de risque qui est actuellement en préparation.

Rés. 2020-094

RÉSULTAT – DISPOSITION DE BIENS – CHARGEUSE RÉTROCAVEUSE MASEY FERGUSON 1990

Sept soumissions ont été déposées :

M. Pierre Dubreuil	5 001\$
M. Carlo Chouinard	3 550\$
M. Pierre Dubreuil	5 001\$
M. Yves Robichaud	4 500\$
M. Bertrand Lachance	6 700\$
Ferme Frontière A/S Benoit Pelletier	12 700\$
M. Steve Joncas	5 200\$

Il est proposé par le conseiller Clermont Pelletier avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu d'accepter l'offre de Ferme Frontière au montant de 12 700\$ avant taxes pour la disposition de la chargeuse rétrocaveuse Masey Ferguson 1990.

Rés. 2020-095

**RÉSOLUTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE –
VOLET PPA**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que l'on soumette une demande d'aide financière de l'ordre de 50 000\$ à la députée Marie-Ève Proulx dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration pour l'ajout de gravier dans la rue Juliette-Dupont, l'ajout de gravier dans tous les rangs municipaux, pour le pavage d'une section du rang des Moreau, pour le pluvial d'une partie de la rue St-Pierre et le pluvial de la rue Leblanc.

Rés. 2020-096

TRANSPORT ADAPTÉ L'ISLET-SUD – ÉTATS FINANCIERS 2019

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu que la municipalité, en tant qu'organisme mandataire, prenne note du dépôt des états financiers 2019 du Transport Adapté L'Islet-Sud.

Rés. 2020-097

**MODIFICATION RÉSOLUTION #2019-224 – ENGAGEMENT
CONTRACTUEL – DÉFI VÉLO PIERRE DAIGLE**

ATTENDU QUE la résolution #2019-224 stipulait : «que madame Annick Bélanger soit engagée contractuellement pour s'occuper de la 3^e édition du Défi Vélo Pierre Daigle, qu'elle recevrait un montant de 1 200\$ pour ce mandat, qui lui serait versé en 2 versements égaux, soit un en mai 2020 et l'autre en septembre 2020.»

ATTENDU QUE le comité organisateur de la 3^e édition du Défi Vélo Pierre Daigle a annoncé l'annulation de l'événement en 2020 dû à la situation actuelle du COVID-19,

ATTENDU QUE les activités d'organisation ont déjà cessé pour 2020,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que la résolution #2019-224 soit abrogée et que le deuxième versement de la contribution pour l'organisation de l'événement, au montant de 600\$, ne soit pas versé.

Rés. 2020-098

ANNULATION TERRAIN DE JEUX ÉTÉ 2020

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Pamphile n'offrirait pas le service de terrain de jeux à l'été 2020. Cependant, il a été convenu d'utiliser les budgets adoptés pour le terrain de jeux afin de développer un camp de jour agissant comme service essentiel pour une certaine période de l'été 2020.

Rés. 2020-099

OUVERTURE BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que la date visée pour l'ouverture de la bibliothèque municipale soit le mercredi 1^{er} juillet 2020 et que l'ouverture se fera sous les conditions énoncées dans le guide émis par la CNESST.

Rés. 2020-100

RAPPORT SUR LES PERMIS

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu que le rapport sur l'émission des permis suivants soit par la présente accepté :

Rés. 2020-101

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de mai 2020 au montant de 172 063.94\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, dir. gén.

Rés. 2020-102

ANNULATION RÉOLUTION #2020-085 – INVITATION TOURNOI DE GOLF «COUP DE CŒUR»

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu d'annuler la résolution #2020-085 considérant que le tournoi de golf a été annulé.

Rés. 2020-103

GALA MÉRITAS – ANNULATION DE LA BOURSE

ATTENDU QUE, dans les circonstances de la Covid-19, le gala méritas 2020 se fera de façon virtuelle ;

ATTENDU QUE l'école secondaire La Rencontre a décidé de reporter la remise du prix auquel la municipalité participait ;

ATTENDU QUE la municipalité avait résolu, par la résolution # 2020-033, d'octroyer un montant de 250\$ pour la bourse Frédéric-Vaillancourt ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que la municipalité désire que l'école secondaire La Rencontre garde le montant de 250\$ pour la remise de la bourse au Gala méritas 2021.

Rés. 2020-104

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que la présente assemblée soit close. Il est 21 h 21.

Mario Leblanc, maire

Alexandra Dupont, directrice générale